Delg. 44
(23)

XVIe SIÈCLE

LES SUBTILS MOYENS

PAR LE

CARDINAL GRANDVELLE

AVEC SES COMPLICES INVENTEZ

POUR INSTITUER L'INQUISITION

PUBLIÉS

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

M. CH. RAHLENBECK.

BRUXELLES, GAND, LEIPZIG

CH. MUQUARDT

MDCCCLXVI

Google

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

Digitized by Google

M XXIII

COLLECTION DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE BELGIQUE

LES SUBTILS MOYENS PAR LE CARDINAL GRANDVELLE AVEC SES COMPLICES INVENTEZ POUR INSTITUER L'INQUISITION.

Digitized by Google

Digitized by Google

XVIe SIÈCLE

LES SUBTILS MOYENS

PAR LE

CARDINAL GRANDVELLE

AVEC SES COMPLICES INVENTEZ

POUR INSTITUER L'INQUISITION

PUBLIÉS

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

M. CH. RAHLENBECK.

BRUXELLES, GAND, LEIPZIG

CH. MUQUARDT

MDCCCLXVI

Digitized by Google

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Le monde a marché, se dit-on, mais l'homme est resté le même, et, là-dessus, on s'étonne que nos pères n'aient pas été dévorés, comme le sont nos contemporains, du besoin de léguer à la postérité leurs mémoires.

La raison de ce fait ne serait-elle point dans ces deux vers d'Alfred de Musset?

> Ce qu'on fait maintenant, on le dit, et la cause
> En est bien excusable ; on fait si peu de chose.

En effet, on ne saurait se dissimuler qu'à ces grandes époques de luttes et de commotions, où tout s'entre-choquait confusément, où l'on mettait le même zèle, la même abnégation, le même héroïsme à défendre ou à attaquer le trône et l'autel, les hommes d'action, les seuls qui eussent pu laisser à leurs arrière-neveux des mémoires dignes d'être

Digitized by Google

consultés, manquaient de loisirs. Les secrets, qu'ils saisissaient au passage, descendaient avec eux dans la tombe. Que de sphinxs aussi, que d'hommes au masque de fer dans le grand siècle de notre histoire!

Les révélations viennent cependant, mais combien elles sont rares, laborieuses, imparfaites parfois!

On l'a vu. Ceux de ces titres ignorés, de ces précieux témoignages qui ont été remis en lumière dans ces dernières années par la Société de l'Histoire de Belgique, nous laissent presque tous des regrets à exprimer, des énigmes à résoudre. Ici ce n'est qu'un fragment; l'auteur et la suite de son livre ont disparu sans laisser de traces derrière eux; là c'est un anonyme dont il ne nous a point été possible de soulever le voile bien attaché; ailleurs encore des pages raturées impitoyablement, d'autres brutalement arrachées aux endroits les plus curieux.

Nous sera-t-il donné un jour de convaincre de leur impuissance l'ignorance, la rancune et la mauvaise foi, de rattacher ces fils rompus et de combler tant de lacunes? Oui, si les pamphlets, les gazettes et les chansons qu'on retrouve par hasard parviennent à éclairer cette nuit qui s'est faite dans nos annales. Nous avons cherché déjà, dans le Bulletin du Bibliophile belge, à démontrer qu'il y avait de belles et bonnes découvertes à faire de ce côté, et

Digitized by Google

nous venons à l'appui soumettre au jugement de nos lecteurs une première trouvaille[1].

Notre livret, comme presque toutes les impressions clandestines du seizième siècle que nous connaissons, est un petit in-octavo du temps. Il compte dix-sept feuillets, non chiffrés et ne porte ni date ni signe quelconque qui puisse nous permettre de dresser son état civil. Son titre a la prolixité à la mode du temps, sans être plus clair pour cela. Il est conçu en ces termes :

Les subtils moyens par le cardinal Graavelle avec ses complices inventez pour instituer l'abhominable inquision (sic) *avec la cruelle observation dez placcartz contre ceulx de la religion. Pour ainsy par dessus les empereurs, roys, seigneurs, nobles et toute temporalité dominer et ce* (sic) *faire prier et adorer. Desquelz les nobles du Pays-Baz avec les puyssans et nobles seigneurs leurs aliez advertiz ont avec bonne et juste raison alencontre opposez*[2].

Nous l'avouons, c'est bien là un pamphlet. Le mot sonne mal aux oreilles, et cependant ce serait folie de nier le grand profit que l'histoire peut retirer de ces feuilles volantes. Ce ne sont pas toujours des

[1] *Voy.* dans les vol. XV à XVIII nos notes sur les auteurs, les imprimeurs et les distributeurs de pamphlets politiques et religieux du XVIe siècle.

[2] Bibliothèque royale de Bruxelles. V. le 2e vol. de la collection de pamphlets cataloguée sous le n° 10204.

Digitized by Google

tissus de fables et de calomnies, souvent, au contraire, on y trouve l'écho de cette *vox populi* tant méconnue sous le régime du bon vouloir; bien des griefs sérieux, mais de nature à ne pouvoir convenablement figurer dans des documents officiels, requêtes au roi ou humbles remontrances, des anecdotes enfin négligées par calcul par des chroniqueurs courtisans ou par ignorance par des auteurs écrivant sur la terre de l'exil, comme Van Meteren et quelques autres.

Notre livret nous semble appartenir de plein droit à cette dernière catégorie de pamphlets historiques bons à relire et à consulter.

Jacques de Wesembeke a été le premier à le citer; après lui sont venus Pierre Bor et Te Water, le savant historiographe de Zélande[1]. Ce dernier a considéré comme une bonne fortune sa rencontre et lui a fait de larges emprunts. Il en a même eu à sa disposition deux exemplaires: l'un en français, conforme à la description que nous en avons donnée, l'autre en allemand. S'il y a eu une version flamande, ce qui est fort probable, elle a complétement disparu. Le nom de Wilhelmus Klebitius Brennopolitanius se trouve au bas de la traduction allemande;

[1] Voy. *J. de Wesenbeke. Mémoires.* Bruxelles, 1859, p. 151. — P. Bor. Nederlansche historien, t. I. f° 43. — J. W. te Water, Historie van het verbond der nederl. Edelen. I, 23 et IV, 393.

Digitized by Google

c'est là un singulier personnage sur lequel nous aurons occasion, tout à l'heure, de dire quelques mots.

Le cardinal de Granvelle avait quitté les Pays-Bas quand le curieux livret que nous réimprimons fut écrit, mais son système était resté debout, et c'est surtout à lui qu'on s'adresse comme à la cause première de la désaffection de la noblesse, du clergé et du peuple, de la ruine du commerce, des troubles qui commencent et de la guerre ouverte qui va suivre.

Luc Denans de Courchetet, auteur d'une histoire du cardinal de Granvelle, jette en avant, pour toute réfutation, cette phrase sonore : « La religion, la » vérité, la probité n'emploient jamais des moyens » si odieux[1]. »

Nous le voudrions comme lui, mais la critique n'a point d'idoles. Elle réclame et elle exerce impitoyablement ses droits. C'est ainsi qu'à côté de certaines figures historiques qui grandissent, nous en voyons d'autres décliner, s'effacer presque.

Antoine Perrenot, l'ancien évêque d'Arras, devenu archevêque de Malines et cardinal-ministre, a beau avoir pour défenseurs son rare génie, sa magnificence, son goût éclairé pour les lettres et les arts, sa correspondance est là pour justifier les accusations les plus graves qui aient été portées contre lui. S'il a fait renouveler les rigoureux édits de

[1] Paris, 1761, vol. II, p. 339.

Digitized by Google

Charles-Quint, s'il a donné par là le coup de grâce au commerce et à l'industrie de nos pères, il nous importe peu de savoir qu'il ait voulu, oui ou non, couper des têtes, et que le roi le défende tout en ne trouvant point le remède mauvais [1].

Notre pamphlet est plus complet que tous ceux qui le précèdent sous le titre commun de *Libelles anticardinalistes;* c'est lui sans doute qu'on a qualifié de *Légende de l'inquisition et de son principal apôtre.*

Si Philippe II en a pris connaissance, ce que nous devons supposer, d'après ce que nous savons de ses habitudes, il a dû se dire que le système de Machiavel pouvait avoir tort, et que le mieux pour lui était de ne point retourner aux Pays-Bas. Marguerite de Parme avait eu soin d'ailleurs de le tenir au courant.

« Mon frère, lui avait-elle écrit un jour, vous êtes » assuré de toute ma diligence et de mes soins pour » tout ce qui vous regarde dans le gouvernement

[1] Gachard. *Correspondance de Philippe II.* Vol. I. pp. 204, 205, 207, 210 et 272. Le dernier de ces documents est de la main du duc d'Albe et porte la date du 21 octobre 1563. Le rude et fanatique soldat veut du sang et s'offre en exécuteur des hautes œuvres royales. C'est donc à lui, et non pas au cardinal de Granvelle, qu'il convient d'appliquer les reproches et les défis contenus dans un pamphlet flamand, proche parent du nôtre et publié à la même heure sous le titre de : De pot van rozen ontdekt daerin gezeit werd dat de cardinael den Coninck riet dat hy den cop soude doen afhouwen van de meeste menigte van de groote heeren van 't land, anno 1566. Voy. *Mémoires de J. de Wesenbeke.* Éd. de 1859, p. 218.

Digitized by Google

» que j'ai des Pays-Bas. Je n'ai pas manqué de sur-
» veiller toutes les démarches des chevaliers de la
» Toison d'or : de plus, j'ai été informée de toutes les
» mesures qu'ils ont prises dans leurs assemblées
» particulières pour perdre le cardinal de Granvelle
» en votre esprit, et de ce qu'ils ont même dit contre
» V. M. Le comte de Berlaimont, qui se trouvait
» dans leurs conseils, m'a assuré que les motifs de
» mécontentement des seigneurs flamands contre
» Granvelle et contre vous étaient que V. M. soup-
» çonnait leur fidélité et se défiait de leurs services;
» que c'était la seule cause pour laquelle on ne les
» appelait pas dans le conseil secret; que le cardinal
» mettait tout en usage pour conserver son crédit
» dans les Pays-Bas, que lui seul par des mauvais
» conseils les avait mis mal dans l'esprit du roi et
» les lui avait rendus suspects; qu'il avait même
» écrit à V. M. que jamais Elle ne serait maîtresse
» absolue qu'elle n'eût fait tomber cinq ou six têtes
» des principaux du pays, et vous avait persuadé
» de faire passer en Flandre une armée formidable
» afin de les tenir en respect; que c'était là le moyen
» de vous rendre maître absolu de tous côtés, que
» par là vous nous imposeriez telles lois et condi-
» tions que vous jugeriez convenir, de sorte que
» nous deviendrions de véritables esclaves; enfin
» que le cardinal de Granvelle lui seul était cause
» de l'augmentation des évêchés en Flandre, que

Digitized by Google

» son but était d'y introduire aussi l'inquisition
» d'Espagne, ce qui arrivant, ils assuraient que la
» Flandre se révolterait contre le ministre et le roi.
» Telles sont les plaintes qui m'ont été communi-
» quées par le comte de Berlaimont, et que le prince
» d'Orange et le comte d'Egmont ont osé vous por-
» ter. Mais voici ce que je suis obligée de vous écrire
» en conséquence. Vous savez que, pour juger sai-
» nement d'une affaire, il faut entendre les deux
» parties. Je vous dirai donc, en réponse à leurs
» plaintes :

» Que je n'ai point éloigné du conseil les sei-
» gneurs de la cour, surtout pour ce qui les concer-
» nait; le comte de Berlaimont que je vous envoie
» peut vous en assurer;

» Que le cardinal de Granvelle n'est point in-
» capable d'administrer comme ses envieux ont
» cherché à le faire croire. Vous savez que dès sa
» jeunesse il a fait paraître sa prudence, son esprit
» et sa bonne conduite. L'empereur Charles V en a
» rendu témoignage et vous a même conseillé de le
» mettre à la tête des affaires du royaume. Vous
» l'avez fait, et vous connaissez que vous n'auriez pu
» mieux faire, surtout à présent que l'expérience lui
» a donné des connaissances infinies.

» Si ses envieux l'ont jugé capable d'agir par
» passion, ce qu'ils pensent de lui n'est pas plus
» vraisemblable que ce qu'ils en disent.

Digitized by Google

» Vous n'ignorez pas qu'il ne s'est jamais servi
» de son pouvoir pour mortifier ses ennemis. Il était
» encore moins capable de donner un avis semblable
» à celui qu'on lui impute. Vous pouvez vous-même
» le dire, vous a-t-il jamais conseillé de faire périr
» quelques seigneurs flamands parce qu'ils passaient
» pour être ses concurrents, non plus que de porter
» vos armes en Flandre?

» Vous voyez à présent que ces calomnies ne sont
» fondées que sur des préventions, aussi n'ont-elles
» aucune vraisemblance; car n'est-il pas ridicule de
» penser que Granvelle eût été assez dépourvu de
» bon sens pour vous conseiller de vous faire la
» guerre à vous-même, de porter vos armes dans
» un pays qui vous appartient et de combattre vos
» propres sujets?

» Disons de plus à V. M. que les envieux de
» Granvelle n'ont pas mieux pensé sur l'érection des
» nouveaux évêchés que sur ce qu'ils ont avancé de
» lui. Vous savez qu'il n'a rien fait que par vos ordres
» et selon l'intention de Sa Sainteté. Quant à l'inqui-
» sition d'Espagne, nous n'avons jamais pu persua-
» der aux Flamands que la création des nouveaux
» évêchés n'était pas un moyen pour l'introduire en
» Flandre, mais seulement pour soutenir et conser-
» ver la religion, si agitée parmi toutes ces divisions
» et ces troubles.

» J'ose dire encore à V. M. qu'il est vrai que

Digitized by Google

» Granvelle s'est attiré la haine et l'aversion de » quelques seigneurs de la cour, qu'ils ont même » formé un parti considérable contre lui, mais que » la cause de cette haine et de cette aversion vient » de ce que le cardinal défend avec trop de zèle les » intérêts de V. M. et qu'il soutient avec ardeur le » parti de la religion. Nous n'en sommes pas sur- » prise, et vous ne devez pas l'être non plus; car » cela arrive pour l'ordinaire à ceux qui aiment le » bien et qui sont fidèles à leurs maîtres. Voilà tout » ce que j'avais à vous mander. Je crois que vous » ajouterez foi à ce que je vous dis et que vous ren- » drez justice à Granvelle et même à moi[1]. »

Ne dirait-on pas que l'auteur ou les auteurs de notre pamphlet aient eu cette lettre sous les yeux et qu'ils y répondent de point en point? Les mêmes griefs des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or et des seigneurs de la cour y sont rapportés, mais accompagnés d'arguments nouveaux et d'accusations plus fortes et mieux définies. Merci donc à la duchesse de Parme; elle a simplifié notre travail, elle nous a aidé dans nos recherches en nous désignant pour ainsi dire du doigt les véritables auteurs de notre pamphlet[2].

[1] Baron de Reiffenberg. *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, duchesse de Parme, avec Philippe II. Bruxelles, 1842, pp. 3 à 6.

[2] De Bavay. *Le procès du comte d'Egmont.* Bruxelles, 1854, p. 95-96, 226-229.

Digitized by Google

De grands personnages pouvaient seuls avoir saisi au passage *les subtils moyens par le cardinal de Granvelle avec ses complices inventez*, parce que la chose n'était possible que dans la sphère où ils vivaient. Supposer que ce sont là des légendes écrites par les hérétiques en dérision de celles de l'Église, des contes forgés à plaisir ou des propos d'antichambre, c'est n'avoir rien à opposer, être à court de ressources.

Le langage de la haine dans tous les temps a été le même. Il est donc facile à reconnaître. Dès qu'on s'aperçoit qu'on a affaire à lui, voici comment on procède.

On prend les faits un à un, on les confronte avec les témoins contemporains les plus sûrs, les sources inédites les plus respectées, et, s'ils résistent à ces épreuves, on peut sans crainte les confier aux tablettes de l'histoire. Nous n'irons pas jusque-là. Notre ambition se borne à ajouter quelques notes utiles à notre pamphlet et à faire ressortir son importance.

Ce qui frappe, dès le titre, c'est l'accusation formidable portée contre Granvelle, d'avoir préparé l'œuvre funeste de la dégermanisation des Pays-Bas et d'avoir organisé contre les défenseurs du pouvoir temporel la Sainte-Ligue. D'où vient cette accusation? D'Allemagne, sans doute, où l'on devait en avoir les preuves. On sait qu'en 1552, à Inspruck,

Digitized by Google

tous les papiers du cardinal, alors évêque d'Arras, tombèrent dans les mains de l'électeur de Saxe qui le haïssait; on sait aussi que Viglius, cette âme damnée de Granvelle, comme disaient les signataires du Compromis, avait travaillé avec succès à Worms, en 1545, et à Augsbourg, en 1548, au rachat des droits de l'empire sur les Pays-Bas.

Quoi de plus curieux, après cela, que les détails donnés sur l'attitude des anticardinalistes à la diète de Francfort de 1562. Le rapport du duc d'Arschot, qui y avait été envoyé par la gouvernante des Pays-Bas, aurait pu difficilement être plus circonstancié. C'est là un fait aussi important, quoique moins connu, que le Compromis de 1566, un moyen offert à la branche impériale des Habsbourg de revenir sur le passé et de l'emporter en puissance sur la branche espagnole de sa maison.

Nous pensons que l'Allemagne, non moins que la Belgique, réservée à tant et de si cruelles épreuves, aurait trouvé son compte à l'acceptation du marché.

La scandaleuse affaire des grains, qui occupe une large place dans notre pamphlet, est un chapitre détaché de l'histoire des mœurs de l'époque. Personne n'en connaissait mieux les détails que le malheureux marquis de Berg-op-Zoom, dénoncé à la fois par Granvelle et le moine Alonço à Philippe II, et qu'on suppose avoir été empoisonné en Espagne[1].

[1] Sa condamnation est, dès 1562, dans un mot de Granvelle

Digitized by Google

C'était lui que le duc de Savoie, alors gouverneur des Pays-Bas, avait chargé de prendre les mesures nécessaires pour prévenir la famine. Les griefs de la maison d'Orange contre le cardinal de Granvelle seront le dernier point auquel nous toucherons. Ils étaient nombreux. Nous les retrouvons mentionnés dans l'apologie de Guillaume le Taciturne et dans sa correspondance[1]. Ici, ce sont surtout des détails intimes que sans doute les chroniqueurs contemporains jugèrent insignifiants et ne rapportèrent point. Vivant en plein drame, la comédie humaine n'avait point à leurs yeux la même importance qu'aux

qui l'appelle « *le Coq des opposants.* » Gachard, *Corresp. de Philippe II*, v. I, 219.

[1] Apologie de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, contre l'édit de proscription publié en 1580, par Philippe II, roi d'Espagne, avec les documents à l'appui. Justification du Taciturne de 1568. Correspondances, ordonnances, citations, etc., précédé d'une introduction par A. Lacroix. Bruxelles et Leipzig, 1850. Gachard. Correspondance de Guillaume le Taciturne, Bruxelles, 1847, 1er volume. Dans la préface de ce volume, notre savant archiviste général résume les faits auxquels nous avons fait allusion : « Dans ce rapide aperçu, « dit-il, » je n'ai point parlé » des lettres échangées entre Guillaume le Taciturne et le car- » dinal de Granvelle. Ces lettres, au nombre de seize, forment » peut-être la partie la plus curieuse du volume. Lorsqu'on se » retrace l'inimitié qui régna depuis entre ces deux person- » nages ; lorsqu'on connaît tout ce que fit le prince pour écarter » le cardinal du gouvernement des Pays-Bas ; lorsqu'on sait » aussi que ce fut Granvelle qui conseilla l'enlèvement du » comte de Buren de l'Université de Louvain, et la mise à prix » de la tête du Taciturne, on ne peut se défendre de quelque » surprise, en voyant qu'antérieurement à 1561, des rapports de » la meilleure intelligence existaient entre eux. » (*Voy.* la préface, p. XL.)

Digitized by Google

nôtres. Qui donc cependant a pu nous les révéler, si ce n'est l'un des intéressés, quelqu'un de ces chevaliers de la Toison d'or qui accompagnèrent à l'audience de Marguerite de Parme la princesse d'Orange et qui ressentirent l'affront qu'on lui avait fait comme une injure personnelle?

Cette dernière anecdote serait seule — et elle ne l'est point — qu'elle suffirait pour nous justifier d'avoir tiré de l'oubli l'œuvre anonyme d'un pamphlétaire.

Le nom de Wilhelmus Klebitius ou Guillaume Klebitz, qui accompagne la traduction allemande, ne suffit point, à nos yeux, pour décider la question de paternité. Guillaume Klebitz cependant possédait plusieurs langues, et était aussi bon poëte que bon théologien. M. Koch a été cruel à son égard. « Sa » misère, nous dit-il, l'excuse d'avoir prêté aux » Flamands sa plume et son nom pour accuser le » cardinal de Granvelle; mais que faut-il penser de » ceux qui se servirent de l'écrivain allemand pour » amener la révolte des Pays-Bas[1]? »

D'abord ce n'est point aux Belges, mais bien à ses compatriotes que s'adresse la traduction de Klebitz. Son but est de prouver que la question belge d'alors ne s'arrêtait point à la frontière des Pays-Bas, mais qu'elle avait surtout un caractère

[1] Quellen zur Geschichte des Kaisers Maximilian II, in Archiven gesammelt und erläutert. 2ter Band, p. 169.

Digitized by Google

germanique, et qu'il était de l'intérêt et du devoir des princes allemands de s'en occuper. Il était pauvre, et très-pauvre, nous en convenons, ce qui ne l'empêchait point d'avoir des opinions politiques et religieuses bien arrêtées. Devenu calviniste, il abandonna sa patrie, le comté de la Mark, et vint habiter Heidelberg où il fut reçu membre de l'église des réfugiés flamands. L'argent, on le voit, ne joue ici aucun rôle. Il épousa tout naturellement la querelle de ses frères, comme nous eussions fait à sa place, et il nous semble avoir conquis tout autant de droits que Guillaume d'Orange ou Louis de Nassau à soutenir les Flamands dans leur opposition contre le gouvernement de leur patrie. D'ailleurs il avait pu tout voir et tout juger par lui-même. Il est à Anvers, peut-être en mission, en 1563 et 1564, et ardemment recherché par la police espagnole. Nous le retrouvons un peu plus tard à Francfort-sur le-Mein, où il court d'aussi grands dangers. Son imprimeur, Jean Schmidt, qui est aussi celui de Louis de Nassau, est traîné jusqu'à Vienne, chargé de chaînes. Klebitz se sauve; il se cache, et meurt bientôt après, loin de sa femme et de ses six enfants.

Sa réputation comme pamphlétaire lui a survécu. Ses satires en vers : *die Nachtigal* (le Rossignol) et la *Grabschrift* (l'Épitaphe), empêchèrent souvent l'empereur Maximilien II de dormir en paix; elles se rattachent, la première surtout, au moyen de la

Digitized by Google

conspiration de Grumbach, à l'histoire des Pays-Bas, et continuent ainsi l'œuvre commencée par la traduction de notre pamphlet.

Ch. Rahlenbeck.

Digitized by Google

LES SUBTILS MOYENS

PAR LE

CARDINAL GRANDVELLE

AVEC SES COMPLICES INVENTEZ

Pour instituer l'abhominable Inquisition avec la cruelle observation des Placcartz contre ceulx de la Religion. Pour ainsy par dessus les Empereurs, Rois, seigneurs, nobles et toute temporalité dominer et se faire pryer et adorer.

Desquelz les nobles du Pays-Baz avec les puyssans et nobles seigneurs leurs aliez advertiz, ont avec bonne et juste raison allencontre opposez.

Très-chiers amiz, pour vous se déclairer est-il advenu, que l'empereur Charles a, à la journée impériale d'Ausbourg, en l'an MV^c^ et XLVIII dernier, tous ses Pays-Bas à toujours annexé au ban d'empire, tant pour luy que pour ses successeurs et qu'il seroit amy et ennemy de ceulx dudit empire, et qu'il contribueroit comme deux électeurs en tous dépens, tellement qu'en contribution et despens y auroit neuf électeurs, ce nonobstant qu'il n'y en a que sept en nombre personnel. Laquelle aliance a l'empereur

Digitized by Google

esté constrainct de faire pour éviter qu'au temps advenir il ne fust privé en partie des provinces dudit Pays-Bas, car plusieurs provinces d'iceux estoient tenuz en hommaige dudit empire comme les provinces de Frize, Geldres, Zuytphen, Brabant et Hollande.

Outre ce il y a plusieurs villes impériales, assavoir Groeningen, Leeuwairden, Campen, Swol, Deventer, Nymeghen, Venlo, Amstelredamme, Vuytrecht, Boysleduc, Anvers, Malines, Dermonde, Maistricht, Namur, Limbourg, Luxembourg, Valenchiennes, Cambray et plusieurs autres, lesquels provinces et villes impériales avoit l'empereur et ses prédécesseurs audit Pays-Bas annexé. Et l'empereur, considérant qu'il avoit en l'an XLVI et XLVII auparavant fait la guerre contre ledit empire sans occasion, et ce par le sinistre faulx et pervers conseil dudit cardinal adoncques évesque d'Arraz avec ses complices, se doubtoit qu'au temps advenir ledit empire vouldroit ravoir lesdicts provinces et villes impériales, et, pour éviter ladite séparation et querelle, a faict ladite aliance. A laquelle journée impériale a aussi l'empereur, par le sinistre conseil dudit cardinal avec ses complices, inventé une nouvelle ordonnance appelée l'intérim qu'estoit en effect la cruelle inquisition d'Espaigne, laquelle il a voulu par main armée l'avoir observée[1]. Car pour ce faire il avoit

[1] *L'intérim* fut publié le 15 mai 1548. Il manqua son effet, et devint même si impopulaire qu'il servit, dans l'Allemagne entière, de texte aux pasquilles, aux chansons de table et de sobriquet pour les animaux domestiques. *Voy.* Bieck, Das dreifache Interim, p. 91-131.

Digitized by Google

laissé gens armés dedens Ausbourg et là auprez. Ont aussy le duc Mauris de Sacxen, et le markgrave Aelbrech de Brandenbourg[1], fait appointement avec l'empereur pour le lansgrave de Hessen sans qu'il seroit oncques prisonnier.

Ce nonobstant a ledit cardinal, comme principal conseillier de l'empereur, miz audit appointement qu'il ne seroit point toujours prisonnier[2]. Parquoy a esté le duc Mauris constraint pour garder son honneur et faire délivrer ledit lansgrave de prison, comme aussy pour faire oster ledit cruel intérim, d'y constraindre l'empereur à main armée. Lequel s'est aussy au-devant de luy retiré d'Ysbroeck[3] jusques à Vilaca[4] en la province de Corinthe[5]. Après a esté ordonné audit Ausbourg une autre journée où il a esté accordé que l'empereur relaxeroit les

[1] Le margrave de Brandenbourg, né en 1522 et mort en 1557, était un vrai type de lansquenet ou de soudard allemand. Il ne connaissait que le droit manuaire et ses compatriotes l'ont qualifié avec raison de dernier Don Quichotte de la féodalité.

[2] Des falsifications de ce genre n'étaient point chose nouvelle en Allemagne. C'est ainsi que le fameux édit de Worms de 1521 avait été antidaté pour faire croire à la complicité des électeurs absents et qu'on savait favorables à la Réformation. Mais, si notre auteur donne si facilement le nom de faussaire au cardinal de Granvelle, nous pouvons à bon droit nous étonner que Maurice de Saxe ne passe point à ses yeux pour traître et félon. Se venger de Charles-Quint, passe encore ; mais appeler à son aide la haine des Valois contre la maison d'Autriche, livrer au roi de France des villes impériales, attirer dans sa patrie l'étranger qui n'en sortira, au bout d'un siècle, qu'en emportant des lambeaux, villes et provinces entières, ce ne sont plus là jeux de princes, mais bien des crimes irremédiables.

[3] Inspruck.

[4] Villach.

[5] Carinthie.

Digitized by Google

nobles ducs de Saxen et lansgrave de Hessen, et qu'il revocqueroit ledit intérim, ce qu'il a fait en retournant dudit Vilaca à main armée. A aussy esté faicte une ordonnance appelée la confession d'Ausbourg contenant qu'on ne feroit plus nulz morir pour la religion, laquelle confession a l'empereur aussy promiz de faire observer audit Pays-Bas. A cause duquel changement d'appointement dudit lansgrave par ledit cardinal avec ses complices fait, comme pour faire oster le cruel intérim par eulx aussi inventez, a le roy Henri de France, à la requeste du filz aisné dudit lansgrave pour faire relaxer son père de prison comme pour délivrer aussi le ban d'empire de la servitude dudit intérim, commenché la guerre contre l'empereur comme roi d'Espaigne, seigneur d'Italie et du Pays-Bas, mais non comme empereur. Car ledit roy estoit accordé avec l'empire qu'il vouloit demourer amy d'eulx, et, affin que ceulx d'empire se pouroient excuser envers l'empereur de ne donner secours contre luy, estoit aussy accordé de prendre une ville impériale, comme il a fait, assavoir Metz[1].

[1] La question des frontières naturelles de la France était déjà vieille alors. En 1444, Charles VII ayant envoyé à l'Empereur une armée contre les Suisses, le Dauphin, qui la commandait, déclara dans un manifeste que, sur la rive gauche du Rhin, tout appartenait à la France, et que les villes impériales de Lorraine et d'Alsace n'avaient rien de mieux à faire que de lui ouvrir leurs portes. Ce qui ne se fit point alors s'accomplit un siècle plus tard, en 1552, sous le règne de Henri II, et grâce à la naïveté ou à la trahison de Maurice et de ses adhérents : Metz, Toul et Verdun furent occupés sans coup férir, réclamés plus tard sans succès, et enfin cédés définitivement par le traité de Westphalie à la France. *Voy.* le travail de M. Scherer dans

Digitized by Google

Et ce ensuivant a le roy, en faveur dudit empire, pris ce tiltre et se réclame d'estre protecteur de la liberté germanicque. Et durant que l'empereur estoit devant Metz avec ladite armée et autre secours du Pays-Bas, a demandé assistence audit empire, sur quoy ils ont respondu qu'il fisse premièrement restitution desdits provinces et villes impériales. Et, sy le roi de France ne fist après le pareil, qu'ils l'assisteroient.

Ce oyant, l'empereur s'est retiré de Metz. Laquelle guerre a duré environ huyt ans au très-grand et inestimable et irrécupérable dommaige dudit Pays-Bas comme aussi du noble royaulme de France et pays de Lorraine. Et ce tout par le mauvais, faulx et sinistre conseil dudit cardinal avec ses complices, et les prebstres d'Espaigne, sachant que l'empereur avoit révocqué l'intérim et accordé la confession d'Ausbourg et qu'il commenchoit à cognoistre leurs tirannies, fraudes et déceptions, et qu'il ne fist si rigoureusement observer lesdits placcarts aux Pays-Bas contre ceulx de la religion, ont cherché tous moyens pour l'avoir en Espaigne pour abréger ses jours, parce qu'il ne les avoit maintenu en leur tirannie dudit intérim, comme aussy pour ne plus payer les troys cens mille florins qu'ils luy avoient promis annuellement. Et, pour à ce parvenir, ont-ils inventé que l'empereur résingneroit tous ses pays au roy son fils et qu'il renuncheroit de l'empire, comme il a fait, lui promettant de l'entretenir

le *Historisches Taschenbuch*, de Frédéric de Raumer. Nouv. série, 3e vol. 1842.

Digitized by Google

eulx-mesmes en Espaigne et qu'ils lui donneroient troys cent mille florins par an. Laquelle résingnation luy ont-ils fait faire pour ce qu'ils savoient bien que le roy estoit simple et de tous leurs fraudes et déceptions ignorant et qu'il ne savoit qu'espaignolle seullement et qu'ils le gouverneroient à leur plaisir comme il est notoire[1]. Pour ainsy persévérer en leur abhominable inhumaine et cruelle accoustumée malice, ont aussi practiqué d'avoir en Espaigne la roine de France, seure de l'empereur[2], pour abréger aussy ses jours, et pour ne plus payer les quarante mille ducatz qu'ilz avoient promis annuellement avec le roy de Portugal son premier mary. Pareillement ont-ils la roine de Hongrie, seure aussi à l'empereur, faict gouvernante du royaulme de Valence, afin que n'auroit personne du Pays-Bas qui oseroit remonstrer au roy leurs fraudes, malices et déceptions ; auquel royaulme ladite royne trouva plusieurs cruelles coustumes, lesquels elle eust

[1] Il est digne de remarque que cette manière d'expliquer l'abdication de Charles-Quint concorde assez bien avec les révélations que dom Prosper Levêque dit avoir empruntées aux manuscrits du cardinal de Granvelle. *Voy.* ses *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*. Paris, 1763. v. I, p. 24.

[2] Le principal motif qui porta la reine Éléonore à faire le voyage d'Espagne fut le désir de ne point vivre séparée de sa sœur bien-aimée, la reine de Hongrie. Celle-ci s'abuse donc ou bien veut faire du sentiment en déclarant que la reine de France mourait d'envie de revoir sa fille dont elle était séparée depuis vingt ans. Ni la mère, ni la fille ne montrèrent d'empressement à se rencontrer. Leur seule entrevue fut courte ; elle eut lieu en janvier 1558, c'est-à-dire seize mois après l'arrivée de la reine Éléonore en Espagne et quelques semaines seulement avant sa mort.

Digitized by Google

volontiers réformé et amendé, à quoy ne vouloient les spirituels d'Espaigne entendre; ce voyant ladite royne renuncha dudit gouvernement et désiroit de retourner audit Pays-Bas[1].

Ce voyant, ces spirituels d'Espaigne ont aussy sa vie abrégée affin qu'elle ne déclairisse au roy leurs fraudes et déceptions. Et ce tout par poyson ou autrement comme ils font souvent[2]. Durant laquelle guerre ont les Oosterlings en l'an LVI dernier au roy présenté par requeste de donner leur grain de soille pour XII patars la mesure d'Anvers, laquelle mesure poyse cent livres, et ce, durant une espace de cinquante ans continuelz, et ce par tout le Pays-Bas où la mesure seroit plus grande ou moindre à l'advenant, commenchant la première année au S. Remi l'an 1556, laquelle requeste a le roy envoié sur l'advis

[1] Marie d'Autriche, reine de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas pour l'Empereur, avait résigné, dès 1555, ces dernières fonctions. Elle avait bien demandé en 1558, à Philippe II, à avoir le gouvernement et les revenus d'un district dans le royaume de Valence, mais nous ne trouvons nulle part qu'elle ait gouverné tout ce royaume.

[2] Ces soupçons d'empoisonnement de hauts et puissants personnages par les gens d'église étaient si répandus, que le mot : « On lui a fait manger une soupe espagnole » (ihm ein spanisch Suepplein kochen) était devenu proverbial. D'ailleurs les princes eux-mêmes donnaient naissance à ces bruits toujours exagérés et souvent sans fondement. C'est ainsi que Maximilien II raconta à Guillaume d'Orange, qu'étant encore roi des Romains, il avait été empoisonné par le cardinal de Granvelle pour lui avoir carrément refusé de céder à Philippe II son titre et ses droits. On comprend, après cela, qu'en voyant mourir en Espagne, coup sur coup, Éléonore de France, Charles-Quint et Marie de Hongrie, on ait pu, en Allemagne et aux Pays-Bas, « forger de sinistres interprétations. » Voy. l'*Apologie de Guillaume de Nassau*. Éd. A. Lacroix, p. 68.

Digitized by Google

des États. Ce que le roy voyant a, au mois d'aougst l'an LVI après estant à Gand, accordé ausdits Oosterlings et par placcards commandé que tous estrangiers qui ameneroient de ce grain seroient francs de tonlieux, commandant à toutes les villes et villages et à tous seigneurs vassaulx de les donner place, lesquels Oosterlings ont pour l'accomplissement dudit contrat mis caution suffisante. Lequel placcart a esté incontinent publié en ladite ville de Gand qui leur ont assigné l'écoutète.

Pareillement a-t-il esté publié en la ville d'Anvers qui leur ont assigné la nouvelle ville, après a ledit évesque d'Arras à présent cardinal avec les aultres évesques, prélats, abbés et prebstres déclairé au roy, en cas que les Oosterlings entretiendroient leur contract, que ce seroit leur ruyne, à cause que toutes leurs fondations estoient en grain, assavoir en froment, soille, orge et aname, disant aussi si les Oosterlings donneroient leur soille pour douze pattars, mesure d'Anvers, que leur soille du pays ne vauldroit à l'advenant que xiiii ou xv pattars la mesme mesure, ce que ne seroit point assez pour entretenir et réparer leurs cloistres. Et en donnant au roy une mercède ont aboly ledit contrat, ce que feusse toutesfois esté fort profittable au roy en ses maltotes pour la fréquentation des innumérables estrangiers comme aussy pour les marchands du pays, lesquels feussent demourés audit pays sans eulx exposer en péril de perte de corps et de biens pour aller en Oostlande à l'augmentation aussy desdites maltotes, pareillement au très-grand proffit du povre commun et de tous les Pays-Bas. Et les

Digitized by Google

Oosterlings, sachant que les spirituels avoient rompu leur contract, ont tenu leur grain aux batteaulx en Oostlande. Parquoy ont esté constraints les marchands dudit Pays-Bas, en yver et au très-grand péril de leur corps et perte d'argent, avec grand travail et despend, d'aller en Oostlande pour avoir du grain. Et comme environ la Pentecouste en l'an cinquante-sept dernier l'on ne sceut recouvrer grain pour argent, ont les villes esté constraint de faire publications que chascun ameneroit son grain au marchié accoustumé sur confiscation dudit grain et de cent florins chascun, de laquelle publication les cloystres et prebstres advertys ont aussy déclairé au prince de Piedmondt[1], comme gouverneur dudit Pays-Bas, qu'ils avoient adoncques encoires bien du grain assez pour substanter et provender tout le Pays-Bas ung an de loing. Et sy en cas il leur fauldroit sy très-grande abondance de grain mener au marchié, chascun en son quartier et place accoustumée, il n'y verroit nulz marchands pour l'acheter, mais estoient contents, qu'ils ameneroient du grain assez chascun pour le marchié. Et pour obtenir leur dite présentation ont-ils audit prince de Piedmondt donné ung œuf pour ravoir ung bœuf du povre commun. Car on vendoit le soille encoires adonques pour environ de quatre florins mesure d'Anvers. Et après qu'ils avoient obtenu ledit consentement l'ont-ils vendu cincq, six, sept, huyt et neuf florins que les Oosterlings eussent donné pour douze pattars et ainsy ont-ils reu ung bœuf

[1] Il s'agit ici d'Emmanuel Philibert de Savoie, dont le gouvernement en Belgique ne dura que trois ans, de 1556 à 1559.

Digitized by Google

pour l'œuf qu'ils avoient donné audit prince de Piedmont. Bientost après a-t-il pleu à Dieu de laisser arriver les marchands dudit Pays-Bas à Amstelredamme avec leur grain, ce oyant, lesdits cloystres et ladite spiritualité ont derechief déclairé au prince de Piedmont qu'il prendroit le dixiesme denier dudit grain qui viendroit d'Oostlande dès adoncques à toujours pour le roy. Et en cas de refus qu'il commandisse par placcardts de ne laisser ancrer ni décharger ledit grain sur peine de confiscation de corps et biens, aymant mieulx ainsy la spiritualité que ledit grain se périsse en la mer que le povre commun n'eusse eu meilleur marché de grain ny de pain, cherchant ainsy par toutes sinistres voyes de faire bannir ou tenir ledit grain hors dudit Pays-Bas affin d'affamer le povre commun, ou qu'ils achatissent leur grain au poix d'or. Parquoy ont les villes ordonné plusieurs fourniers[1] pour aller avec les marchands de chacune ville pour acheter du grain à Amstelredamme.

En donnant chascune ville des lettres ausdits fourniers pour amener du grain, contenant aussi que sy, en cas le dixiesme denier dudit grain s'accordisse, que chascune ville respondoit pour le payement du nombre qu'ils ameneroient, requerant partant aussy par leurs lettres que ceulx d'Amstelredamme leur envoyassent du grain pour argent nonobstant la deffense par ledit prince de Piedmont fait au contraire considérant la grande nécessité et famine.

[1] On appelait ainsi le directeur d'un four banal, et parfois un simple boulanger.

Digitized by Google

Durant ce misérable temps et grande chierté par lesditz spirituels voluntairement ainsy fait, sont morts par misère et povreté plus de cent mille personnes audit Pays-Bas. Tellement qu'on a vendu en la ville de Bruxelles ung livre de pain deux pattars, pour lesquels deux pattars on eust eu vingt livres de pain des Oosterlings. Et depuis ce temps jusques à présent ont-ils tenu le grain fort chier. Tellement aussy qu'ils ont recouvert tout l'argent du peuple tant povre que riche. Et ainsy ont-ils mangé la chair du povre commun et beu leur sang sans en estre encoires soulé[1].

[1] Cet épisode, qui équivaut à une révélation, tant il éclaire sinistrement les mœurs de l'époque, n'a été rapporté par aucun de nos chroniqueurs contemporains. Un membre du conseil d'État a seul pu, nous semble-t-il, être dans le secret des négociations qui eurent lieu dans l'affaire des grains entre le duc de Savoie et les membres du haut clergé. L'indication des placards comme pièces à l'appui témoigne combien notre auteur anonyme tient à prouver qu'il est bien informé. La disette commença en juillet 1556, et dura jusqu'au mois d'août de l'année suivante. D'après Le Petit de Béthune, dix-neuf mille personnes seraient mortes de faim à Bruxelles seulement, et, de son côté, une chronique de Brabant, encore inédite, citée par MM. Henne et Wauters, nous apprend que le prix de la rasière de soile ou de seigle, mesure de Bruxelles, monta jusqu'à huit florins. Mais ce qu'il y a de plus curieux dans tout cela, c'est qu'à la nouvelle de l'arrivée des grains à Amsterdam, le magistrat de Bruxelles engagea le clergé tant séculier que régulier, qui cependant s'était refusé à plusieurs reprises à laisser visiter ses greniers et ses caves, de s'associer à la joie du peuple, et à promener dans les rues de la capitale le *Sacrement des miracles*. La procession eut lieu. Le Petit, *Grande chronique de Hollande*, II, f° 6. — Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 386-87. — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 156-360. — *De groote Charterboek van Friesland*, III, 410.

Digitized by Google

Et lesdits spirituels ce saichant, et que les pays tant France, Allemaigne, Italie, comme aussi ledit Pays-Bas estoient povres et fort ruinez à cause de ladite longue guerre et chierté, ont-ils avec leur inestimable trésor cherché par toutes voyes sinistres, inhumaines et abhominables, pour par dessus empereurs, rois, nobles et toute la temporalité dominer et eulx faire adorer, et en cas de refus de les aussi de vie cruellement priver.

Et, pour à ce parvenir, ont-ils considéré qu'il estoit vray temps à cause que ledit évesque d'Arras estoit bien en la grâce du roy d'Espaigne comme aussi aux spirituels d'Italie, Espaigne et France, pareillement en la très-bonne grâce de la duchesse de Parme, gouvernante dudit Pays-Bas, laquelle aussi il gouvernoit à son plaisir[1]. Car elle l'appeloit son père par alliance et ne faisoit rien que par son conseil et qu'il savoit aussi tous les secrets des pays, parquoy l'ont-ils faict faire cardinal pour le faire après pape. Et ainsy ils obtiendroient ce qu'ils vouldroyent. Pareillement estoit le cardinal de Lorraine en la bonne grâce du roi Henri de France[2]. Lesquels spirituels

[1] Le P. Strada avoue que Marguerite de Parme a été la créature de Granvelle, mais qu'elle doit, pour plusieurs autres raisons secrètes, d'avoir été préférée comme gouvernante des Pays-Bas à Christine de Lorraine, née princesse de Danemark et nièce de Charles-Quint. Ces raisons secrètes, a dit M. Backhuysen Vanden Brink, peuvent se résumer en un mot : Marguerite ne devait être qu'un instrument docile pour la faction cléricale.

[2] Charles de Lorraine, cardinal de Guise, eut, en 1558, à Péronne, une mémorable entrevue avec le cardinal de Granvelle. Les bases d'une alliance hispanico-cléricale y furent posées, et l'on sait que leur longue et sanglante application tant

Digitized by Google

tant de France, d'Italie, d'Espaigne comme du Pays-Bas avoient, après la paix entre le roy de France et le roy d'Espaigne[1], fait ces deux roys suborner et sinistrement informer qu'ils estoient alliez ensamble pour faire réintégrer l'Eglise romaine et ruyner la Religion, et ce sans miséricorde aucune, ce qu'il n'a pleu à Dieu de permettre en abrégeant la vie dudit roy de France. Et eulx ce voyant, pour tout-tefois encoires parvenir à leur intention, ont-ils inventé de faire encoires deux papes, assavoir le cardinal de Lorraine seroit pape de France et nommé Dieu le filz, et le cardinal de Granvelle seroit pape du Pays-Bas et nommé Dieu le Saint-Esprit, lesquels deux nouveaux papes sauroient ce qu'ils donneroient annuellement à Dieu le père, pape de Rome, dès (lors) seroient-ils donneurs de tous bénéfices chascun en son quartier. Et, pour à ce mieulx parvenir, ont-ils encoires inventez de faire plusieurs nouveaulx évesques[2], et, comme ledit roy d'Espaigne avoit

en France qu'aux Pays-Bas ne fut pas autre chose que la mise en pratique de l'axiome ecclésiastique : *Solo Deo minores*. Catherine de Médicis, qui était femme pénétrante et entendue, put dire, le jour où elle apprit la mort du cardinal de Guise : « Nous aurons la paix à ceste heure. » Voy. « *La guerre cardinale* » et « *la Légende de Charles, cardinal de Lorraine*, » deux curieux pamphlets du temps, dans les mémoires de Condé. Éd. de 1743-45. t. VI, 1re partie.

[1] La paix de Cateau Cambrésis fut signée le 3 avril 1559.

[2] On peut prétendre que, dans le cas présent, l'Église était dépouillée et trahie par celui qui prétendait la sauver. « C'est parce que je suis le ministre de cette sainte entreprise, » écrivait Granvelle à Philippe II, « et que je défends en toute occasion » l'autorité de V. M. que je suis en butte à tant de tracasse- » ries. » La « sainte entreprise » en elle-même n'était point nouvelle. Dès 1522, Charles-Quint disait en parlant des évêques:

Digitized by Google

laissé audit Pays-Bas douze personnes pour les gouverner, assavoir sept temporels et cinq spirituels, desquels estoit ledit évesque d'Arras l'ung et leur raby[1] et maistre d'eux cincq et la duchesse de Parme

« Ils empiètent constamment sur ma hauteur, seigneurie et » juridiction temporelle, et je veux faire qu'ils soient bridés » et limités. » Jusqu'au fameux traité d'Augsbourg de 1548, c'est toujours la vieille question de la séparation des pouvoirs qui reste sur le tapis, mais, à partir de ce moment, elle change complétement de caractère; elle se complique du besoin de réorganiser aux Pays-Bas l'inquisition, et de trouver un contrepoids au parti national ou orangiste. On le sait, nos provinces formaient, depuis 1548, un cercle indépendant de l'empire germanique, et, après l'abdication de Charles-Quint, une véritable seigneurie espagnole, tandis que, au point de vue ecclésiastique, rien n'y était changé. Les prélats allemands de Cologne, d'Utrecht, de Liége, de Trèves, de Metz et de Verdun conservaient leur juridiction sur une vaste portion de notre territoire, et, ce qui paraissait insupportable à nos maîtres, tous ces évêques devaient conformer leurs actes au traité de Passau qui ménageait l'hérésie. Comment échapper au dilemme? L'hypocrisie d'un côté et la violence de l'autre semblent être la seule issue possible. « Nous jouerons sur les mots, » c'est Granvelle qui le dit, « en changeant les inquisiteurs en surveillants des mœurs. » Il avait d'abord songé à indemniser, de même que nos abbés, les évêques allemands qu'il dépouillait de leur juridiction sur les Pays-Bas, mais, n'ayant pas dans les coffres de l'État de quoi payer douze mille ducats à la chancellerie romaine pour les bulles concernant les nouveaux évêchés, il décida que les prélats d'outre-Rhin n'auraient qu'à attendre des temps meilleurs. Le duc d'Albe, ce brutal exécuteur des sentences de toute nature prononcées par Granvelle, compléta l'œuvre de spoliation en dépouillant de leurs indemnités, c'est-à-dire de leurs rentes sur l'État, nos abbés, nos couvents et nos colléges. Granvelle tombe plus tard, mais son œuvre résiste : les nouveaux évêchés restent debout. Ils sont l'un de ses meilleurs titres de gloire en prouvant de quelle façon il savait aborder et résoudre les plus redoutables problèmes.

[1] Nous croyons qu'il faut lire rabbin, et que ce mot est

Digitized by Google

estoit la treiziesme, lesquels cincq spirituels ont attiré à eulx l'ung des sept temporels appelé monsieur de Barlaymont en donnant plusieurs bénéfices à ses enffans. Et comme ledit Barlaymont estoit de petite maison et descente, ce nonobstant qu'il estoit parvenu à celle autorité. Car quand madame de Chièvre[1] vivoit estoit-il son varlet de chambre, disant adoncques aussi par plusieurs foys publiquement qu'il s'estimeroit bien heureux sy en cas il pouroit avoir une fois deux cent philippus de rente. Et ainsy estant de petite qualité et descente, et avec ce fort glorieux et avaricieux, a-t-il esté bon à corrompre. Et lesdits cincq spirituels, ayant à leur costé ledit Barlaymont faisant le sixiesme, ont-ils faict lesdits nouveaulx évesques. A quoy ladite duchesse de Parme comme gouvernante, pour ayder son très-saint et très-chier père et le mettre à celle auctorité, a très-voluntiers confirmé, estant ainsy eulx sept le plus grand nombre

employé dans le sens de chef ou de président d'une assemblée quelconque.

[1] Il ne peut être question ici que d'Anne de Lorraine, veuve de Philippe de Croy, duc d'Arschot et comte de Porcéan, après la mort de laquelle, en 1558, la terre de Chièvres fit retour à Guillaume de Croy, marquis de Renty et vicomte de Bourbourg. Cette noble dame, dont le père était duc souverain, la mère une Bourbon et le premier mari René de Chalon, prince d'Orange, menait un grand train de maison, et nous croyons qu'il convient plutôt de ranger Charles de Berlaimont au nombre de ses pages, car elle en avait, que de faire de lui, suivant notre texte, un simple valet de chambre. Disons encore que Guillaume le Taciturne perdit en elle, fort mal à propos, une parente dévouée, car il est hors de doute qu'elle eût travaillé à son mariage avec sa nièce Dorothée de Lorraine, et qu'elle eût fait tout au monde pour mettre sa belle-sœur Christine en possession du gouvernement des Pays-Bas qu'elle convoitait ardemment.

Digitized by Google

des treize. Ont aussy les spirituels d'Espaigne envoyé à Louvain plusieurs jouvenceaulx et clercs pour y apprendre le latin et le langaige (du pays) pour les aussy faire evesques, ont aussy voulu faire prendre possession à aucuns desdits nouveaulx évesques, assavoir en Anvers et Boysleduc, contre laquelle possession se sont opposé les autres seigneurs qui ne les avoient accordé, y joinct les estats du Pays-Bas, comme aussy à la requeste des cloistres de Sainct-Bernard auprès d'Anvers et de Tongherloo, et qu'ils en advertiroient le roy.

En suivant ce ont ceulx d'Anvers avec les estatz de Brabant envoié deux embassadeurs avec leurs raisons par escript au roy en Espaigne[1]. Et voyant ledit cardinal Granvelle, l'opposition en a adverty lesdits spirituels d'Espaigne affin qu'ils fissent bon guet de recouvrer en leurs mains lesdites raisons avant que le roy en ordonnisse autrement. Parquoy ont lesdits spirituels d'Espaigne incontinent ordonné xxiiii de leurs spirituels les plus fidèles, lesquels tiendroient deux à deux bon guet à tour de rolle en présence du roy pour les recouvrer et que de là en avant aussy personne ne parleroit au roy qu'en leur présence, ne pouvoit escripre ni lire qu'en leur présence, et comme lesdits ambassadeurs d'Anvers présentoient lesdites raisons au roy en suppliant bien humblement les prendre de bonne part et y pourveoir pour éviter la ruyne dudit Pays-Bas, surquoy leur respondit le roy qu'ainsy feroit, laquelle lettre ont

[1] Les députés anversois étaient l'échevin Renier Van Ursele et l'amman Govart Sterck, seigneur de Busquoy.

Digitized by Google

les spirituels d'Espaigne prins hors des mains du roy avant qu'il ne l'avoit ouverte en disant que c'estoit chose qui touchoit la spiritualité et que pour ce leur competoit la première cognoissance. Par laquelle ils ont veu les secrets du Pays-Bas et inventé telle response que bon leur sembloit et le faire escripre au roy, contenant qu'il voloit qu'ils receussent lesdits nouveaulx évesques.

Pareillement ledit cardinal fait son entrée à Malines comme archevesque en l'absence aussy et contre le voloir desdits seigneurs et estats du pays[1]. Et aucuns autres ont été receuz, et aucuns refusez. Et voyant l'opposition ont les troys papes durant le Concile de Trente trouvé qu'ils avoient encoires environ de soixante-dix mille cloistres et que chascun cloystre mettroyt sus et entretiendroit deux...[2] bien esquippez secrettement pour priver de la vie leurs opposans[3]. Pensant ainsy, par force et cruaulté,

[1] Le conseiller et garde des sceaux Hopperus dit en effet dans ses mémoires (Éd. Wauters, publiée par la *Société de l'Histoire de Belgique*, p. 240) que, malgré la solennité de l'entrée de Granvelle, à Malines, il ne s'y trouva ni un membre du conseil, ni un seul chevalier de l'ordre, « *les dits seigneurs et chevaliers alléguans qu'ils n'en avoient esté requis, et le dit seigneur cardinal qu'il ne les avoit prié pour en estre refusé.* »

[2] *Voy.* sur la signification du mot omis dans notre texte les *Mémoires de J. de Wesenbeke*, notre édit. de 1859, p. 275 en note.

[3] S'il faut en croire Pontus Payen, l'idée de changer en casernes des maisons religieuses aurait été empruntée à nos gentilshommes confédérés. Ceux-ci, qui avaient à l'endroit des biens de mainmorte des intentions fort louables à notre point de vue moderne, voulaient, dès 1559, faire passer nos plus riches abbayes dans des mains laïques, celles de gentilshommes pauvres, par exemple, qui eussent été obligés d'entretenir un certain nombre d'hommes et de chevaux. On espérait par ce moyen

Digitized by Google

parvenir à leur méchante invention et domination, de quoy ont ceulx d'Ausbourg esté advertiz. Lesquels trois papes ont après ordonné le Concile de Trente, et par ce déclairé que chascun prebstre n'auroit qu'un bénéfice et qu'il y fauldroit résider pour le desservir, lesquels bénéfices rendroient les papes auxdits prebstres, et ainsy les tiendroyent en servitude et subgestion, et les meilleures tiendroient-ils pour eulx-mesmes. Contre lequel concile par eulx troys ainsy ordonné s'opposent aussy les autres cardinaulx comme ne l'ayant accordé. Après lequel concile a le cardinal de Lorraine, au nom du pape de Rome, requiz au roy de France qu'il fisse publier audit royaulme les points et articles ordonné audit concile touchant la temporalité, en suyvant les extracts dudit concile. Surquoy demandoit le roy que c'estoit à dire des extracts. Respondit ledit cardinal que c'estoient aucuns poincts extrait et tiré hors dudit concille qui touchoient la temporalité; dit de rechief le roy : *doncques n'est ici tout le concille?* Respondit le cardinal : *Non, car il ne vous appartient point de savoir les secretz de la spiritualité;* ce oyant le roy dit : *S'il ne m'appartient point de savoir le secret de la spiritualité, n'auront doncques point supérieurité sur ma temporalité.* Pareillement a le cardinal de Granvelle demandé audit Pays-Bas d'y faire aussy ladite publication pour par la temporalité lesdits poincts y estre observés ; surquoy ont respondu les seigneurs que la spiritualité accomplisse ledit concille premiè-

supprimer le budget de la guerre tout en ayant toujours une belle gendarmerie à sa disposition. Voy. les *Mémoires de Pontus Payen*. Éd. Henne, v. Ier, p. 32.

Digitized by Google

rement, et après ce par eulx fait qu'on y pourverroit après. A ledit cardinal graduellement donné charge, au duc Erich de Bruynswyc, de venir à main armée en Brabant pour luy et les nouveaulx évesques mectre en possession [1]. Lequel n'a le noble duc de Clève voulu laisser passer sans savoir où il vouloit aller, contre qui et pourquoy et au nom de quy; surquoy respondit ledit duc de Bruynswyck, que si sa chemise le savoit qu'il la deschiereroit, n'osant déclairer ni nommer ses maistres par honte. Et auprès de Maestricht estoit le prince d'Orainge, le comte d'Egmondt avec plusieurs autres seigneurs, avec une bonne armée pour garder le pays de Brabant, ce que voyant ladite compaignie en ont délaissé beaucoup ledit duc de Bruynswyck. Après ledit cardinal cherche tous les moyens pour faire son frère évesque de Liége [2]. Pensant par là envahir ledit pays de Brabant pour luy et ses complices mectre en possession, a aussi fait acheter une maison par le duc de Bruynswyck à

[1] Henri, duc de Brunswick-Lünebourg, était l'un de ces pensionnaires du roi d'Espagne dont le dévouement ne se démentait point, bien qu'ils fussent très-mal payés. Nous le voyons, en 1561, réclamer avec instance les 3,000 écus qui lui sont dus par le roi. Weiss. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*. VI, 312.

[2] Deux ans avant l'abdication de Robert de Berghes, comme prince évêque de Liége, Granvelle avait proposé à Philippe II, l'un des fils de Berlaimont, alors chanoine de Cambrai et de Liége, comme candidat au siége de Saint-Lambert. Ce n'est qu'après avoir reconnu l'impossibilité de ce premier candidat qu'il recommande aux suffrages des chanoines de Liége son frère, Charles Perrenot, abbé de Tavernay. Les preuves de noblesse qui furent produites cette fois avec grande abondance ne servirent à rien. Gérard de Groesbeek, qui avait l'avantage d'être Belge, fut nommé.

Digitized by Google

Leyde en Hollande pour y assembler une compaignie denvers Harderwyc par eau contre la nuyt du premier jour de Pasques dernier passé deux ans pour luy mectre en possession et meurdrir leurs opposans, de quoy aucuns prebstres après qu'ils estoient surprins de boire s'en sont vantez et ung peu de temps auparavant ledit cardinal contrainct de se retirer du Pays-Bas cy après plus amplement déclairé. Encoires a ledit cardinal donné charge audit duc de Bruynswyck d'acheter la terre et le fort chasteau de Gaesbeke pour là faire son assemblée auprès de Bruxelles et pour le mectre en possession par la force[1]. Après a-t-il encoires ledit duc de Bruynswyck fait mectre au chasteau de la Haye, en Hollande, pour là assembler une armée secrètement par mer par le villaige de Schevelinge[2] qui est sur le bord de la mer, et dudit Schevelinge jusques à la Haye, n'a que environ demy-heure de chemin, et ainsy ont-il là assemblé indépourveuement sa compaignie pour de là faire le semblable, duquel lieu ont les seigneurs le fait partir environ le Noël dernier. Encoires a-t-il donné charge audit duc de

[1] La baronnie de Gaesbecke, située aux portes de Bruxelles, avait effectivement été mise en vente, dès 1564, par les créanciers de Martin de Hornes. M. Wauters nous apprend dans son *Histoire des environs de Bruxelles* (v. Ier, 156) que le duc Henri de Brunswick offrit de cette terre, qui eût fait de lui un membre des états de Brabant, 210,000 florins, mais que, sur une surenchère de 50 florins, elle fut adjugée, le 4 octobre 1565, à Lamoral d'Egmont, prince de Gavre. Le parti national remporta à cette occasion une victoire que, par oubli, le duc d'Albe n'a point reprochée à son auteur.

[2] Scheveningue.

Digitized by Google

Bruynswyck de quatre mille chevaulx pour surprendre Anvers sur un matin environ les Pasques derniers[1]. Depuis ont les complices dudit cardinal environ les Pasques derniers aussy pensé de nuyt par le cloistre de Saint-Michiel trahir ladite ville d'Anvers. Et au commencement du mois de juillet dernier ont ses complices avec le comte de Meghem pensé surprendre aussy Anvers, desquelz cruels moyens ont lesdits seigneurs du Pays-Bas par le vouloir divin esté adverty, tellement qu'ils n'ont sceu accomplir leur méchant désir, dont Dieu en soit loué. Et le xiiiie jour de juillet dernier a esté ledit comte de Meghem constrainct de sortir hors de Boysleduc où on fait aussy guet contre luy, et ledit cardinal et ses complices voyant l'opposition de ceulx de Brabant contre l'institution des nouveaulx évesques et l'inquisition, a la duchesse de Parme, comme gouvernante, fait publier en Hollande ladite cruelle et abhominable inquisition, pour là son très-chier et très-aimé père mectre en auctorité et possession, et pour y veoir qui s'y opposeroit. Dequoy s'est aussy ledit duc de Bruynswyck vanté qu'il seroit exécuteur.

Et comme l'empereur avoit au roy son filz résigné tous ses pays et renunché de l'empire, a le roy par le noble prince d'Orainge renvoyé la couronne impériale, et après que don Fernande, roy d'Hongrye, estoit esleu empereur, a le roy derechief renvoyé ledit prince d'Orainge comme ambassadeur du Pays-Bas à l'empereur don Fernande pour renouveller,

[1] En 1566.

Digitized by Google

confirmer et approber ladite alliance par l'empereur Charles en l'an quarante-huict, à Ausbourg, fait desdits Pays-Bas, et, durant la guerre de France, a ledit prince par plusieurs foys esté envoyé audit empire, lequel a si vertueusement exploité envers le ban d'empire qu'il a fait paix entre les deux roys. Et après le décès du roy de France est succédé son filz aisné, nommé Franchoys le Second, ung amateur de la Religion, ce que sceu par le cardinal de Lorraine avec ses alliés ont cherché tous moyens pour abréger aussy ses nobles jours et comme ils l'avoient empoysonné ne fust touttesfois le poyson si fort qu'il mourut incontinent, mais se convertit en ladrie. Pareillement estoient le duc de Vendosme[1] et le prince de Condé, son frère, aussy amateurs de la religion, ce que sceu aussy par le cardinal de Lorraine avec ses alliez ont cherché tous moyens pour decepvoir et tromper ledit duc de Vendosme soubs umbre qu'il avoit épousé la fille du roi de Navarre. Parquoy lui ont-ils promis de lui faire avoir ledit royaulme ou, pour le moings, les revenus qui en procèderoient annuellement afin qu'il délaississe la religion, ce qu'il a fait, et après il leur demanda satisfaction desdites promesses. Surquoy ils ont respondu qu'ils le fesoit seullement par dissimulation et non de bon cœur, car son frère, le prince de Condé, persévéroit. A aussy après ledit cardinal de Lorraine fait appréhender ledit prince de Condé pour le faire morir, et pour ce accomplir ont-ils subtillement praticqué que le roy avec le duc de Vendôme partiroit de

[1] Antoine de Bourbon.

Digitized by Google

Bordeaux affin qu'il n'y eust point d'opposition, émeute ou sédition du peuple.

Et comme le roy estoit prest pour partir et monter à cheval, luy survint une foyblesse de quoy bien peu de temps après il décéda [1]. Ce voyant ledit cardinal de Lorraine avec ses complices n'ont osé faire morir ledict prince de Condé, mais l'ont relaxé. Après lequel décès du roy a le cardinal de Lorraine avec ses aliez le royaulme de France présenté au roy d'Espaigne pour le couronner et le recepvoir à roy et en priver le roy Charles d'à présent, pour ce qu'ils sçavent que le roy d'Espaigne est du tout ignorant leurs fraudes et déceptions et qu'ils le gouverneroient à leur plaisir, comme les spirituels d'Espaigne font. Surquoy respondit le roy d'Espaigne qu'il avoit des pays assez et qu'il ne désiroit point ce royaulme, mais commandoit de tenir ledit Charles second, fils du roy Henry son beau frère, pour roy, et qu'ils l'obéyssent. Ont aussy lesdits spirituelz de France avec leur aliez donné en charge les gens de guerre audit duc de Vendosme pour avec le duc de Guyse faire la guerre contre ceulx de Rouen et autres pour les faire retourner en leur subjection et contre ledit prince de Condé, lequel duc de Vendosme a esté tiré devant Rouen dont il décéda aucuns jours après. Et demeura ledit prince de Condé persévérant, dont Dieu en soit loué.

Durant ladite querelle de France a ledit cardinal Granvelle volu constraindre les nobles du Pays-Bas à donner secours auxdits spirituels de France contre

[1] François II mourut le 5 décembre 1560.

Digitized by Google

le noble prince de Condé et ses aliez, disant aussy que la spiritualité pour tout le monde estoit ung corps, de quoy les nobles dudit Pays-Bas s'excusoient, a-t-il pour mieulx accomplir par les spirituels d'Espaigne par le roy fait escripre auxdits nobles d'ainsy faire, de quoi ils s'excusèrent ainsy derechief, en saichant leur cruelle intention à quoy ils prétendoient[1]. Car ledit cardinal de Lorraine prétendoit de se faire pape de France, et le duc de Guyse faire roy de France et en priver ce roy Charles, et pour à ce mieux parvenir consentoit ledit duc de Guyse à ses souldards de meurdrir ceulx qu'ils voloient sous umbre qu'ils diroient qu'ils seroient Hugenoz, pour ainsy parvenir à leur bien. Car ledit duc de Guyse prenoit beaucoup de gens à qui ne vouloit donner souldée, mais consentoit en ce lieu ce meurdre pour cabbaser ce payement, car lesdits troys papes avec leurs aliez le payoient très-bien.

Pensant ainsi avec le temps destruire les nobles et le commun de France, et ce faire adoncques luymesme roy par force et par son grand thrésor d'argent comptant, avec l'assistence dudit cardinal de Lorraine et ses aliez, mais Dieu a abrégé ses jours. En confirmation de ce avoit ledit duc de Guyse pour ung commun dit et proverbe qu'il estoit : *duc en terre et roy en puissance d'argent.*

[1] Si le cardinal de Granvelle avait insisté pour envoyer nos bandes d'ordonnance en France, il aurait fallu réunir les États-Généraux, sans le consentement desquels elles ne pouvaient sortir des Pays-Bas, et la Révolution éclatait quelques années plus tôt. On retint nos soldats, et l'on envoya de l'argent au roi de France. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, v. Ier, 211.

Digitized by Google

Cependant a ledit prince d'Orange espousé la fille du duc Mauris de Saxen, laquelle, venue avec ses nobles parens et compaignie au Pays-Bas jusques à Bruxelles, demanda la duchesse de Parme audit prince quant la princesse la viendroit veoir. Lequel respondit quand il luy plairoit ainsy à la duchesse nommer certain temps et heure, de quoy le prince l'advertyt. Laquelle s'y appresta, et ce oyant s'apprestirent aussy plusieurs nobles pour l'accompaigner pour veoir la salutation, caresse et le bon visaige que ladite duchesse monstreroit à ladite princesse, de quoy adverty, ledit cardinal de Granvelle est venu premièrement auprès de la gouvernante pour jouer son personnaige en jouant ensamble au jeu d'eschez. Et voyant venir ladite princesse avec sa noble compaignie, au nombre desquels estoient six ou sept chevaliers de l'ordre et eulx venant auprès de la duchesse disoit ledit cardinal publicquement et à haulte voix à la duchesse : « *Madame, il fault* « *monstrer un fier visaige contre ceste luthérienne,* « *car son père a soustenu les premiers luthériens.* » Ce oyant, la duchesse n'eut point volontiers désobéy au commandement de son très-sainct et très-aimé père ni son cœur troublé ou contrarié à son bon désir, ni aussy esté en la hayne desditz nobles seigneurs.

Ce considérant, n'a la duchesse parlé ung mot, mais regardoit bien vivement la princesse avec sa noble compaignie, et, voyant ladite princesse que personne ne parloit à elle, disoit : *A Dieu desplairoit que je seroy icy regardant comme une folle,* et quant et quant elle s'en retourna aussy sans parler ny rien

Digitized by Google

dire[1]. Et peu de temps après a ledit cardinal reçeu autres lettres au roy par ses aliez là impétrées, contenant qu'en cessant toutes excusations lesdits nobles dudit pays compteroient lesdits nouveaulx évesques et donneroient secours aux spirituels de France.

Et comme ces aliez lui envoyèrent tousjours copie des lettres parquoy il sçavoit tousjours le contenu. Et voyant que ces lettres contenoient absolument d'ainsy faire, parquoy il pensoit les nobles ne l'eussent osé refuser, de quoy ils s'excusoient derechief, lequel refus oyant, enraigit, et contre les seigneurs comme pape du Pays-Bas et maistre d'eulx, au jugement de son cœur dit qu'il voloit qu'ils acceptassent et receussent lesdits nouveaulx évesques et donnissent secours ausditz spirituels de France, et, oultre ce, restitueroit et réintégreroit l'Ésglise romaine comme elle avoit esté, ains qu'il deusist faire brusler cent mille sur une heure et qu'il commencheroit aux supérieurs premièrement, assavoir à ladite princesse d'Orainge; lesquelles fières, outrageuses, cruelles et outrecuydez parolles oyant lesditz seigneurs, respondit le prince d'Orainge : « *Plutost*

[1] Cette entrevue est formellement niée par Cabrera dans son histoire de Philippe II, et, à notre connaissance, aucun historien n'en parle. Elle a pourtant son importance, et doit avoir contribué à communiquer à l'opposition du prince d'Orange contre Granvelle et la sœur de Philippe II un caractère plus décidé. La menace faite en plein conseil à Granvelle de lui donner une « *souvenance* » en est une preuve; aussi notre auteur n'a-t-il point négligé d'en faire mention. *Voy.* Cabrera, Filipe Segundo, rey de Espana, 1619, f° 287. « La muger del de Orange, dit-il en propres termes, con tanta libertad y desestimacion de la gobernadora, que jamas la visito la princessa ni comunico, viviendo como en Alemania. »

Digitized by Google

« *que cela adviendroit le vous remonstreroit on en*
« *luy donnant promptement une souvenance.* »

Oultre ce a ledit cardinal Granvelle audit Pays-Bas voulu avoir et instituer ladite cruelle inhumaine et abhominable inquisition pour ainsy les seigneurs de vie priver, et par-dessus eulx dominer.

Depuis a esté ordonné une journée impériale à Francfort en l'an soixante-trois dernier, contre laquelle s'appresta ledit prince d'Orainge, de quoy adverty ledit cardinal fist par envie et hayne révocquer la commission dudit prince comme ambassadeur du Pays-Bas audit empire. Et, par désestimation et desdaing, en fist advertir ledit prince et que par ainsy il n'auroit que faire à ladite journée. Surquoy le prince respondit qu'il lui savoit bon gré qu'il avoit fait révocquer ladite commission et qu'il n'y alloit point comme ambassadeur, mais comme un seigneur d'empire, assavoir comme comte de Nassaux et de Catzenellenboghe. Pareillement s'y appresta le conte d'Egmont, de quoy aussy ledit cardinal adverty a fait dire audit conte d'Egmont qu'il n'avoit que faire à ladite journée et qu'il povoit bien éviter celle despense[1]. Surquoy respondit ledit conte qu'il avoit cent mille escuz pour y aller veoir les amis de sa femme et qu'il y yroit en despit de luy. Laquelle espouse dudit conte est une fille du duc de Bavière. Serchant ainsy ledit cardinal tous moyens pour éviter que ces deux seigneurs n'alissent à ladite journée, affin qu'ils ne déclairissent à quoy qu'il prétendoit,

[1] Toutes ces provocations du cardinal de Granvelle, si elles sont exactes, expliquent bien des choses.

Digitized by Google

et qu'ilz ne fissent une autre aliance allencontre. Pareillement s'y appresta monsieur de Brederode, les contes de Hoorne, Hoochstraten, Vanden Berch, Culembourg et plusieurs autres. A laquelle journée ont lesditz seigneurs leurs parens et les parens de leurs espouses au ban de l'empire déclairé : que les spirituels avoient fait deux nouveaulx papes et plusieurs nouveaulx évesques, abrégé les jours de l'empereur Charles, la royne d'Hongrie, Franchoys le Second, roy de France, et qu'ils y avoient appréhendé le prince de Condé pour le faire morir aussy et fait fort cruellement et inhumainement la guerre en France, et oultre ce, qu'ils se vantoient de réintégrer l'Esglise romaine comme elle avoit esté ains, qu'ils feroient morir cent mille sur une heure, et qu'ils commencheroient aux supérieurs premièrement, assavoir à ladite princesse d'Orainge, fille dudit duc Mauris, proche parente aux nobles électeurs et plusieurs d'empire, et par-dessus encore instituer la cruelle et inhumaine inquisition d'Espaigne tant audit Pays-Bas comme en tous les royaulmes et provinces qui avoient autresfoys esté en subgection de l'Esglise romaine. Ce oyant ledit ban d'empire et considérant que ledit Pays-Bas estoit aliez audit empire et aucunes provinces d'iceux estoient tenuz en hommaige et plusieurs villes appartenoient audit empire, ont promis d'en deffendre ledit Pays-Bas. A laquelle journée estoient aussy les ambassadeurs de douze royaulmes assavoir d'Hongrie, Bohème, Polen, Zweeden, Scotland, Wairdeland, Noorwegen, Denemeirche, France au nom du prince de Condé avec ses nobles aliez, Engleterre, Yerlande et

Digitized by Google

Écoche, lesquels royaulmes ont autrefoys aussy esté dessoubs l'Esglise romaine, laquelle ils avoient abandonnée et délaissée pour leur tirannie et cruaulté. Et eulx oyant de ladite réintégration ont pareillement promis de deffendre et assister ledit Pays-Bas, encoires sont les principaulx seigneurs d'Italie aliez avec ceulx dudit Pays-Bas, pour ce qu'ils veulent là aussy instituer ladite cruelle inquisition.

Pareillement aussy les quatorze grands seigneurs d'Espaigne pour là faire oster ladite inquisition. Et le duc de Bavière oyant qu'ils voloient ruyner le Pays-Bas a dit audit empire que de droit lui appartenoit la duché de Brabant, requérant pourtant audit ban d'empire comme tenu d'empire de l'assister au recouvrement pour éviter ladite ruine, comme les chronicques de Brabant, Hollande et Zélande déclairent amplement de l'action, lequel porte aussy les armes de Brabant au premier quartier et s'escrit duc de Brabant et de Bavière.

Pareillement a monsieur de Brederode déclairé audit ban d'empire que, de droit, lui appartenoient aussy les comtés de Hollande et Zeelande, et, pour éviter aussy leur ruyne, supplioit au ban d'empire de l'assister au recouvrement comme aussy tenu dudit empire. Lequel duc de Bavière et le duc de Clève sont proches parens audit seigneur de Brederode et avec luy aliez. Et la mère dudit seigneur de Brederode estoit de France, de la maison de la Marche et proche parente au duc de Vendosme, roy de Navarre, prince de Condé, l'admiral et plusieurs autres puyssans seigneurs avec luy aliez, car ledit

Digitized by Google

prince de Condé estoit à Bruxelles quand les nobles du Pays-Bas présentoient leur requeste. Et l'espouse dudit seigneur de Brederode est une fille du conte de Nieunaert, proche parente aussy dudit duc de Clève, lansgrave de Hessen, duc de Luxenbourg, contes de Nassouw et de plusieurs autres puyssans seigneurs.

De laquelle journée impériale ont les papes avec leurs aliez le Grand Turc adverty qu'il lui pleust y envoyer un ambassadeur en pensant ainsy que ceulx du Pays-Bas par crainte dudit ambassadeur n'oseroient déclairer leur intention et cruelles inventions, et que ledit ban d'empire par crainte aussy n'oseroit faire aucune aliance avec ceulx du Pays-Bas. Ce nonobstant ont les seigneurs dudit Pays-Bas fait leur advertance audit empire et ont publicquement et amiablement devisé avec les évesques. Tellement que ledit ambassadeur n'en a rien sceu appercevoir ; à laquelle journée a esté aussy ordonné que de là en avant nul pourroit donner argent ni lever gens sans premièrement en advertir ledit empire pourquoy et contre qui et ce sur le ban d'empire, assavoir la confiscation de corps et biens ; ont aussy les spirituels d'Espaigne là fait venir le conte d'Egmont pour aussi abréger sa vie sans que sachant les xiiii grands seigneurs d'Espaigne luy en ont adverty et prins en leur garde. Et eulx voyant qu'ils estoient frustrés de l'accomplissement de leur désir, ont par desdaing et désestimation, hayne et envie luy mesme fait rapporter ladite cruelle inquisition, ne l'estimant que pour leur serviteur et varlet, et comme ceulx de Brabant s'opposoient contre

Digitized by Google

lesditz nouveaulx évesques et la cruelle inquisition, a ladite duchesse de Parme, comme gouvernante pour mectre ledit cardinal son très-sainct et très-chier père en auctorité et supérieurité, l'inquisition fait publier au pays de Hollande depuis peu de temps ença pour la faire observer et entretenir, pour veoir aussy s'il y auroit quelcun que sy oseroit opposer, à cause que ceulx de Hollande n'avoient point de privilège comme ont ceulx de Brabant. Et pour faire observer ladite inhumaine inquisition, a ladite duchesse ordonné inquisiteurs, exécuteurs et plusieurs sergeans, et ordonné aussy plusieurs maisons et places auprès de Bruxelles et dedens la ville pour en faire morir plusieurs et entre les aultres ladite princesse d'Orainge, monsieur de Brederode, les contes de Hoorne, Hoochstraten, Culembourg, Vanden Bergh et plusieurs autres avec telz et si cruels tourmens que lesditz inquisiteurs, exécuteurs et sergeans pourroient inventer ou penser, comme ceulx d'Espaigne ont depuis naguaires le filz du Fouquer d'Ausbourg, un jouvenceau environ de XIIII ou XV ans et paige au roy, fort cruellement fait exécuter[1].

[1] Ce fait n'est point rapporté dans le « *Livre des Martyrs* » de Jean Crespin, et, quoiqu'il soit antérieur à la publication de l'histoire de l'inquisition d'Espagne de Montanus, il ne s'y rencontre pas. Il aura été fourni à notre auteur anonyme par Momprat, le facteur des Fugger d'Augsbourg, à Anvers, qui eut des rapports fréquents avec le prince d'Orange et les principaux seigneurs des Pays-Bas. Ce serait, en tout cas, un singulier retour des choses d'ici-bas que de voir un petit neveu du célèbre fermier des indulgences papales, dont l'âpreté au gain contribua à susciter Luther, tomber victime des inquisiteurs !

Digitized by Google

Avoit aussi ledit cardinal avec ses complices, pendant qu'il estoit encoires audit Pays-Bas, subtillement practiqué, par aucuns des nouveaulx évesques par requeste au conseil des provinces faire demander ladite inquisition, assavoir par frère Knyff, cordelier, nommé évesque de Groeninghe, au conseil de Frise; le dénommé évesque de Rumunde[1], resident à la Haye, au conseil de Hollande, Sonnius, dénommé évesque de Boysleduc, au conseil de Brabant, et le cardinal l'avoit demandé par requeste au conseil privé, et comme le président Viglius luy estoit fort favorable et plusieurs autres conseilliers, dit ledit Viglius qu'il faudroit donner apostille sur ladite requeste, pourquoi le vouloit refuser, ce qu'il dit affin que les autres qui n'estoient point corrompuz n'eussent osé contredire. Dont l'ung des conseilliers, qui n'estoit point corrompu, dit que le roy leur avoit seullement donné commission d'observer les vieils placcartz et les renouveller quant besoing seroit et de faire justice à ung chacun à l'accoustumée, et comme ladite inquisition estoit chose nouvelle et audict Pays-Bas oncques observée parquoy n'avoit le conseil point la puissance de la pouvoir accorder estant ceulx les raisons du refuz et nichil.

Lequel refuz ledit cardinal oyant, enraigit en accusant deux conseilliers par hayne et envie, qu'il

[1] Guillaume Verlinde, chanoine de La Haye et professeur de théologie à l'Université de Louvain, avait été sacré, en 1562, évêque de Ruremonde (on disait Remunde au XVIe siècle) par le cardinal de Granvelle, mais ce ne fut guère qu'au bout de sept ans, le 11 mai 1569, qu'il put prendre possession de son siége. On voit par là de quelle popularité jouissaient les nouveaux évêques !

Digitized by Google

présumoit luy avoir faict ceste response, envers les spirituels d'Espaigne pour héréticques, de quoy ils advertirent le roy et le firent escripre de les appréhender, exécuter et leur bien confisquer comme héréticques, ce que sceu par lesditz deux conseilliers se présentèrent en purge au prince d'Oraingе et conte d'Egmont ; après a ledit cardinal présenté ses lettres et demandé qu'on donnisse commission au procureur général de ce faire. Surquoy lesditz seigneurs demandoyent ce que ces deux conseilliers avoient fait qui se présentèrent en purge, respondit le cardinal que ce n'estoit point à eulx à faire de le savoir, mais qu'il en avoit adverti le roy[1]. Ce oyant, les seigneurs dirent : « *Nous ne voulons doncques point que le procureur général soit donné commission.* » Ce considérant, ont ledit prince, Egmont et plusieurs autres seigneurs escript au roy les innumérables faultes, fraudes, déceptions par ledit cardinal à l'empereur et au roy fait, et que pourtant le roy ne debvroit adjouster tant de foy audit cardinal, mais sy en cas il pleust au roy d'ainsy faire son bon plaisir, se fisse cy, ce cas ilz désiroient d'estre déporté de leur serment, auctorité et estat, disant qu'ils ne vouloient estre tirans pour faire morir quelcun sans savoir pourquoy. Surquoy

[1] Nous n'avons absolument rien trouvé sur cette affaire dans les correspondances du temps, dans les notules de Berty, le secrétaire du Conseil d'État, et même dans les registres aux sentences du grand Conseil de Malines reposant aux archives générales du royaume de Bruxelles. Il y est seulement fait mention d'un conseiller Jean de Blasere qui fut mis en prison à cette époque, mais gracié plus tard, puisque Marguerite de Parme lui confia, en 1566, une mission de confiance à Tournai. S'il était l'un des conseillers suspects, quel était l'autre ?

Digitized by Google

rescripvit le roy qu'il revoquoit sa lettre touchant l'appréhension, exécution et confiscation des deux conseilliers et leur bien, les remectant en leur bonne renommée et estat, commandant à la duchesse, après la lettre veue, de faire partir ledit cardinal dedens certain terme dudit Pays-Bas[1]. Ce oyant, le cardinal enraigit et pour se pouvoir plaindre et vomir son venin alla souper ce mesme jour avec le chancellier de Brabant[2] et aucuns de ses amis et aliez, où il dit publicquement et par plusieurs foys à la table : « *Il y a plusieurs folz en un chappron quy m'ont fait ce meschant tour, mais j'en auray la souvenance.* » Pour ce qu'il estoit tombé comme Lucifer désestimant et vilipendant ainsy ces puissans et nobles seigneurs pour ce qu'ils ne le voloient adorer par dessus Dieu et observer ses commandements et institutions sur paine de confiscation de corps et biens, assavoir

[1] On trouve ces différentes lettres littéralement reproduites dans le deuxième volume de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, publiée par M. Gachard. (Bruxelles, 1850.) La première, signée par le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, porte la date du 11 mars 1562 (1563 n. st.), et la seconde des mêmes seigneurs au roi est du 29 juillet 1563. Philippe II ne répond qu'à la première de ces lettres sous la date du 6 juin 1563, v. aussi Gachard, *Correspondance de Philippe II*, v. Ier, 238-241, et les renseignements donnés par le même auteur dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, v. XVI, 1re partie, 540-662.

[2] Messire Jean Scheyfve, chevalier, seigneur de Rhode Sainte-Agathe, Ottenbourg et autres lieux, ancien bourgmestre d'Anvers et ancien ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre, était, depuis le 18 février 1558, chancelier du conseil de Brabant. On a de lui un curieux pamphlet intitulé : *Response de messire Johan Sceyfve, chevalier, etc., sur certaines lettres du cardinal de Granvelle*. Anvers. 1580.

Digitized by Google

de la cruelle et inhumaine inquisition avec la cruelle estroite observation des placcarts et délaisser Dieu et ses commandements, et pour ce que les seigneurs de ce luy voloient remonstrer, les appela-t-il estre plusieurs folz en ung chappron[1], et sans se regarder ny avoir souvenance que son grand père estoit marischal. Ont aussy les papes fait venir le Turcq à Malta et Hongrie l'an LXV et à présent encoires en Hongrie persécuter et tiranniser la temporalité, pensant ainsy mieulx parvenir à leur cruelle intention; oultre ce s'est encore vanté ledit cardinal qu'il feroit les nobles du Pays-Bas sy pouvres qu'ils se vestiroient de cannevasse et mengeroient en escuelles de boys, et porteroient chaines de fer, lequel ainsy ils accompliroient ensuyvant ladite cruelle inquisition, car selon le contenu d'icelle ne seroit personne exempt d'estre privé de vie à cause que le traistre auroit le tiers denier du bien de celluy qu'il trahieroit et les deux autres parts auroient eux et le roy. Et pour ainsy parvenir à richesses l'on feroit plusieurs traistres et l'on répandroit beaucoup de

[1] La connaissance de ces faits fut portée en Espagne par l'amiral comte de Hornes, dont la haine pour le cardinal s'était accrue de ce qu'il lui avait demandé pour l'un de ses frères la main de sa sœur, d'une Montmorency! C'était là, en effet, une bravade ou un bien singulier aveuglement. Mais c'est assez le fait des parvenus de se croire au-dessus des préjugés du rang et de la naissance, et Granvelle tombe ici, malgré tout son génie, dans une faute si grave, ou, pour mieux dire, commet une si grande maladresse que Philippe II se refuse à y croire, et qu'il dit au comte de Hornes : « Vous tous, malheureux que » vous êtes, vous vous plaignez de cet homme sans que per» sonne, quoi que je demande, sache m'en dire la cause. »

Digitized by Google

sang des innocens[1]. Laquelle cruauté et tirannie ont-ils appris du Grand Turcq leur amy et alié, car ledit turcq a pour une coustume quant il gaigne aucun pays ou ville qu'il fait morir tous les nobles, affin qu'ils ne facent pas après aucune assemblée pour le recouvrement. Et comme les spirituels du Pays-Bas estoient maistres du commun ensuivant lesdits placcarts, parquoy ils prétendoient d'estre aussy maistres des seigneurs et nobles, pour les faire morir et confisquer leur bien, et ainsy ils domineroyent seuls, comme le Grand Turcq fait, car en Turcquie n'a nulz nobles seigneurs de descente, mais le Turcq fait d'un brimbeur ung seigneur; quand il veult, derechief fait-il de ce seigneur ung brimbeur ou le fait morir quant il veult. Est aussy le désir et intention dudit cardinal avec ses aliez après qu'ils auroient fait morir les seigneurs et les nobles avec ceulx qui seroient fort riches ou quy auroient beaucoup de richesses et eurent le bien par confiscation qui monteroit bien à troys ou quatre mille tonneaux d'or, oultre le trésor qu'ils avoient et durant la chierté acquiz il ayderoit le cardinal de Lorraine à le faire pape de France, et y faire le pareil après Escoche, Engleterre et Yerlande, puis après le ban d'empire et les royaulmes d'Hongrie, Bohème et Polen, l'Ytalie, Naples, les deux Cecilles et Espaigne, comme aussi Denemerche, Zwetie, Gotland, Wandelant et Noorweghen, pour ainsy seul dominer et se faire prier et adorer. Et les nobles

[1] Notre texte ne dit ici rien de trop. Voy. les *Mémoires de Pontus Payen*, publ. par M. Alex. Henne. Éd. de la *Société de l'Histoire de Belgique*, v. Ier, p. 93, note 30.

Digitized by Google

du Pays-Bas avec leurs puyssans et nobles aliez saichant leur cruelle inhumaine tirannie à quoy qu'ils prétendoient, ont par requeste le cinquiesme d'apvril l'an soixante cinq dernier[1], la duchesse de Parme comme gouvernante du Pays-Bas adverty se désister de ladite cruelle inhumaine inquisition et abolir lesdits placcarts ou ce seroit la ruyne dudit pays, et qu'elle en voloit aussy advertir le roy pour éviter son ingnorance quy ne l'avoient adverty comme bons vassaulx en temps et heure pour y povoir pourveoir, comme la requeste contient plus amplement. Devant laquelle présentation estoit ung bruyt qu'il y en viendroyt des opposans, ce que le cardinal, la duchesse, ni Barlaymont avec leurs complices ne voloient croire. Et venant les nobles sur la court de Bruxelles, pour présenter ladite requeste, vint ledit Barlaymont regarder lesdits nobles et en congneut une grande partie, et luy estant auprès d'aucuns de ses complices, dit : « *Voilà les geuz qui s'opposent contre l'inquisition!* » Se recordant encoires qu'il estoit un brimbeur et gigotteur quant madame de Chièvre vivoit et ainsy nommoit-il ces nobles seigneurs geuz ou brimbeurs, estant aussy infecté d'orgueil comme Lucifer estoit, lequel Barlaymont est aussy déposé de son estat de chief des finances et du gouvernement de la conté de Namur. Les seigneurs et aliez dudit cardinal ce debveroient bien profundément pondérer, penser et considérer ce qu'ils font, car véritablement tout leur fait, vie, désir et intention est contre Dieu, raison, justice,

[1] 1566 (n. st).

Digitized by Google

nature et toute équité, et, posé le cas qu'ils l'aidissent à celle inhumaine et cruelle supériorité, ce que Dieu touteffoys ne permectra point, lesquels feroient après aussy eulx mesmes morir pour avoir leur bien et pour dominer seul, affin aussi qu'il ne fust par eulx déclairé leur tirannie et cruaulté, car aux spirituels n'a foy ni créance, comme ils ont bien monstré à l'empereur Charle, lequel leur avoit toutteffoys accordé l'inquisition, et à la royne d'Hongrie qui leur avoit aussy accordé plusieurs cruels placcards, comme gouvernante du Pays-Bas, pour faire exécuter ceulx de la Religion, desquels estoient aussi fort papistes. Ne sçaivent aussy les seigneurs que leur polroit advenir d'eulx encoires convertir comme Paulus fist, lequel estoit aussy ung qui pourchassoit les disciples de Dieu. Seroyent possible aucuns constraints de veoir faire l'exécution de leurs proches parents mesmes ce que seroit fort inhumain de s'en réjouir. Est aussy à esmerveiller que le conte de Meghem est ung des chiefs dudit cardinal, car il a refusé autreffoys de donner sa seure en mariaige au frère dudit cardinal pour ce qu'il n'estoit point gentilhomme, disant aussy qu'il ne la vouloit donner à ung vilain[1]. Pareillement

[1] Charles de Brimeu, comte de Meghem et seigneur d'Humbercourt, mort en 1569 à Zwolle comme gouverneur de Frise, était donc tout aussi scrupuleux que le comte de Hornes et détestait comme lui les mésalliances. Son frère cependant, qui lui succéda dans ses charges et dignités, donna sa fille et son unique héritière à Lancelot de Berlaimont, le fils de « l'ancien valet de chambre de madame de Chièvre. » Nous devons croire que les Berlaimont, plus heureux que les Perrenot-Granvelle,

Digitized by Google

a ledit conte de Meghem autresfoys dit que ledit cardinal avoit fait des meschans tours à l'empereur en Allemaigne, de quoy se plaindit aussy à l'empereur, parquoy il peut bien penser ce qu'il en porroit advenir, quand il l'auroit assisté à cette supériorité. Considérant le tout, prions Dieu qu'il luy plaise de illuminer et donner bonne cognoissance, repentance et amendement ausdits spirituels avec leurs aliez et qu'ils se convertissent comme Paulus fist, affin qu'ils désistent de leur cruel et inhumain désir et intention de plus poursuivre les pacificques et innocens. Pareillement qu'il plaise à Dieu de fortifier le cœur des nobles avec leurs puyssans et nobles aliez en leur bonne et juste raison, et augmenter leur nombre et les laisser persévérer[1]. Pour eulx et le commun de ce cruel et inhumain désir préserver seroit pourtant bien raisonnable que toute la temporalité obéyssent auxdits seigneurs et nobles, leurs protecteurs et défenseurs, en les aussy assistant à leur pouvoir. Et comme ils ont bonne et juste raison et beaucoup de puyssans et nobles seigneurs en leur aliance est bien

surent faire leurs preuves de noblesse, et prouver, comme le veut l'annuaire de la noblesse belge de 1849, qu'ils descendaient du fameux chevalier Gilles de Chin.

[1] La reine Élisabeth d'Angleterre, l'électeur de Saxe, l'électeur palatin, le duc Guillaume de Clèves, l'amiral de Coligny, le prince de Condé, le roi de Navarre, comme seigneur d'Enghien et le comte Schwartzenberg peuvent fort bien n'avoir point signé le compromis de 1566, mais ce sont-là, à coup sûr, pour nos anticardinalistes d'assez nobles et puissants alliés. *Voy.* J. W. te Water, *Historie van het verbond ende smeekschriften der Nederlansche edelen*, I, 101-103.

Digitized by Google

à présumer, avec l'aide de Dieu, que tout viendra de brief à bonne fin sans aucune effusion de sang. Et ce par leur prudence, bonne expérience et seure conduite.

FIN

Digitized by Google

IMPRIMÉ A BRUXELLES

CHEZ M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI

AUX FRAIS ET PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE

AVRIL MDCCCLXVI

Digitized by Google